



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 5 mai 2022 à 19 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4

À laquelle sont absents :

Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 245 N.S. décrétant une dépense de 40 740,50 \$ et un emprunt de 39 000 \$ pour l'acquisition d'une pelle mécanique
 - 4.1 Autorisation d'un emprunt de 39 000 \$ - Caisse Desjardins
5. Autorisation d'embauche – Agente de bureau
6. Modification du cautionnement à la coopérative de solidarité de Chesterville résolution 2022-03-079
7. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
8. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 25.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2022-05-171

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par la conseillère Amélie Croteau.

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-05-172

Sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du règlement numéro 245 N.S. décrétant une dépense de 40 740,50 \$ et un emprunt de 39 000 \$ pour l'acquisition d'une pelle mécanique

2022-05-173

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Martin Germain lors de la séance du 2 mai 2022 et que le projet de règlement a également été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain; appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 245 N.S. décrétant une dépense de 40 740,50 \$ et un emprunt de 39 000 \$ pour l'acquisition d'une pelle mécanique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 Autorisation d'un emprunt de 39 000 \$ - Caisse Desjardins

2022-05-174

CONSIDÉRANT QUE la municipalité acquiert une pelle mécanique selon la résolution n° 2022-04-140;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais; appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire une demande d'emprunt avec l'institution financière Caisse Desjardins pour un montant de 39 000 \$ sur une période de 3 ans.

QUE le conseil mandate le maire, M. Vincent Desrochers ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joanne Giguère pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation d'embauche – Agente de bureau

2022-05-175

CONSIDÉRANT la nécessité immédiate d'une agente de bureau pour l'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil accepte que la directrice générale de la municipalité de Chesterville procède à l'embauche de Mme Isabelle Rivard pour combler le poste d'agente de bureau à la suite de l'entrevue de celle-ci;

QUE les conditions de travail de la personne qui sera embauchée soient confirmées par la signature du maire et de la directrice générale, d'un document à cet effet, avec 6 mois de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Cautionnement à la Coopérative de Solidarité de Chesterville - Modification de la résolution 2022-03-079

2022-05-176

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité de Chesterville désire obtenir une marge de crédit d'une institution financière;

CONSIDÉRANT QUE la résolution précédente, 2022-03-079, faisait mention de l'obtention d'un prêt 50 000\$ plutôt que l'obtention d'une marge de crédit de 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

CONSIDÉRANT selon l'article 9 du Code municipal du Québec une municipalité peut se porter caution d'une coopérative de solidarité lorsque cette dernière a inscrit dans ses statuts qu'elle ne remet pas de ristournes à ses membres ni d'intérêts sur leurs parts privilégiées;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Chesterville, tout document relatif au cautionnement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville se porte caution en faveur de la Coopérative de Solidarité de Chesterville d'un montant de 50 000 \$ pour l'obtention d'une marge de crédit selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement (à venir);

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

8. Levée de l'assemblée

2022-05-177

Sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière